



## Arrêt de travail, proposition de rupture de mon employeur

-----  
Par julien44530

Bonjour,

Je suis depuis un mois en arrêt de travail pour une forte charge mentale dû à mes conditions de travail, mon médecin m'a dit que j'étais au bord du burnout. Aujourd'hui mon entreprise m'a contactée par appel téléphonique (donc aucune preuve de leur proposition) pour me proposer une rupture conventionnelle. Je n'ai donné aucune réponse pour le moment, je leur ai dit que me laissé quelques jours pour réfléchir à leur offre.

Je pense que je vais accepter mais j'ai peur de négocier cette rupture dans mon état actuel. Que me conseillerez vous pour pour que je puisse faire valoir mes droit au mieux?

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Avoir une preuve de cette proposition n'est pas indispensable, puisque ça ne servira à rien. Si vous pensez accepter, il ne faut pas braquer votre employeur.

Pour le reste une rupture conventionnelle c'est une chose qui se signe d'un commun accord. Puisque votre employeur vous propose la rupture, vous avez une marge de man?uvre.

Financièrement, il est vain de réclamer plus que ce que votre employeur devrait payer en cas de licenciement abusif pour un motif bidon, voyez cette page :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33999]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33999[/url]

Il n'y a pas que le montant de l'indemnité qui est negociable : la date de rupture peut être définie d'un commun accord, la pose de congés.... Évidemment tout engagement doit être mis par écrit et signé, les promesses orales n'étant pas possibles à prouver.

Sauf changement d'avis de votre employeur, rien ne s'oppose à ce que vous acceptiez le principe de la rupture maintenant mais avancez votre état de santé pour commencer à négocier plus tard (il faut faire un entretien). Vous pourrez changer d'avis jusqu'à deux semaines après la signature de l'accord.

Vous aurez le droit de vous faire assister lors de l'entretien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19030#:~:text=Un%20entretien%20est%2Dil%20obligatoire,sign%C3%A9e%20lors%20de%20cet%20entretien.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19030#:~:text=Un%20entretien%20est%2Dil%20obligatoire,sign%C3%A9e%20lors%20de%20cet%20entretien.[/url]

-----  
Par CToad

Bonjour

Quel est votre historique dans cette entreprise, votre ancienneté et votre relation à l'employeur et aux collègues ?

La marge de négociation dépend de beaucoup de choses : à quelle point l'entreprise veut cette rupture et quels sont ses autres leviers pour vous faire partir.

Cordialement  
Ctoad

-----  
Par julien44530

Merci pour vos réponses.

Je suis dans cette entreprise depuis 7 ans. Je suis passé de technicien à responsable d'atelier il y a deux ans, ce poste fut créé à ma demande car il n'existait pas auparavant. donc depuis deux ans je suis parti de zéro et j'ai fait passer la production de chaotique à quelque chose d'organisé. Mon employeur ne m'a jamais fait remercié (aucune prime ni augmentations), au contraire j'ai eu droit à des coup de pression et dénigrement à répétition. La désorganisation continuant dans les autres services je devais pour faire fonctionner le mien prendre une partie du travail des autres services. Depuis longtemps je travail sous pression donc mon humeur au travail s'en ai fait ressentir au point ou des fois il m'arrivait de pouvoir me mettre en colère et donc creuser un fossé entre moi et certain de mes collaborateurs un peu plus large après chaque coup de sang. J'ai juste l'impression d'avoir été pressé comme un citron et maintenant que je suis a bout, ils veulent se débarrasser de moi.

-----  
Par julien44530

Bonjours,

J'ai accepté d'entrer en négociations avec eux. Aujourd'hui j'ai eu un entretien téléphonique avec la RH de mon entreprise pour savoir qu'elle sera la suite des démarches.

Elle m'a dit qu'elle pouvait rédiger les documents rapidement et que j'aurais juste à signer. Je lui ai dit que je comptais négocier mes indemnités de départ, elle m'a clairement dit que ce ne sera pas accepté par la direction et que me contenté du minimum légal c'est déjà une belle somme. Je lui ai dit que le barème Macron en ce qui me concerne est entre 3 mois et 8 mois de salaire mais que ni eux ni moi avons envi de perdre du temps avec les prudhomme. Elle m'a dit de lui envoyer une proposition par mail qui sera étudié par la direction. J'ai peur que si je demande trop cela ne soit refuser, j'ai presque envi de couper la poire en deux et leur proposer 5.5 mois. Qu'en pensez vous?